

Nantes, le 3 octobre 2018

Energies marines renouvelables

La Région relance les concertations en vue de nouvelles zones d'implantation de parcs éoliens offshore sur la façade atlantique

Le 21 juin dernier, la Région adoptait sa stratégie « Ambition maritime régionale » et confirmait à cette occasion sa détermination à poursuivre la construction d'une filière industrielle pérenne des EMR.

Mais face aux fortes inquiétudes suscitées par les menaces de remise en cause par l'Etat des projets de parcs éoliens posés du banc de Guérande et des Iles d'Yeu et de Noirmoutier, la Région lui demandait solennellement d'adresser en urgence un message clair à la filière EMR et dans cette attente, demandait un moratoire dans la recherche de nouvelles zones propices.

Cette fermeté a porté ses fruits : la réalisation des parcs posés a été confirmée au plus haut niveau de l'Etat et un nouveau cadre financier a été trouvé. Le moratoire peut donc être levé, la Région demeurant vigilante autour de deux questions : le respect des calendriers et la viabilité du nouvel équilibre économique pour les industriels.

Il importe désormais de se projeter dans l'avenir en recherchant de nouvelles zones de moindre contrainte. Cela nécessite une concertation approfondie avec toutes les parties prenantes, en particulier les marins pêcheurs et la fourniture de toutes les études nécessaires pour apprécier la faisabilité technique, la préservation de l'environnement et les conditions de cohabitation entre les différents usages.

Cette réflexion collective doit être conduite à l'échelle de la façade atlantique unissant les Pays de la Loire et la Bretagne en s'appuyant sur un dialogue étroit entre l'Etat et les deux Régions.

La séance de rentrée de l'Assemblée régionale mer et littoral, le 1^{er} octobre a été l'occasion de relancer les concertations au niveau des Pays de la Loire, avant de les élargir à l'échelle interrégionale.

Christelle Morançais
Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16